



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lycees agricoles

Question écrite n° 141

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les perspectives des nouvelles filières de formation agricole et agro-alimentaire au lycée agricole de Neuvy-Moulins (Allier). Les responsables et enseignants du LEGTA de Moulins demandent la transformation de la filière BTA généraliste et baccalauréat technologique agro-alimentaire. Cette demande correspond aux souhaits souvent formulés par les organisations agricoles de l'Allier (CDJA, FDSEA et chambre d'agriculture) de voir se développer en Allier des formations agro-alimentaires. La transformation en ce sens de cette filière serait en pleine cohérence avec le projet d'établissement complémentaire à l'ouverture en 1992 de la section technicien supérieur technico-commercial, proposant dans ce secteur des formations secondaires en amont des formations supérieures courtes et éventuellement de formations universitaires technologiques futures. Elle permettrait enfin d'apporter l'élément indispensable pour la qualification dans un domaine économique considéré par tous comme un atout pour l'avenir du département de l'Allier. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre afin de favoriser la transformation de la filière BTA généraliste du LEGTA de Moulins en baccalauréat technologique agro-alimentaire pour la rentrée 1993.

Texte de la réponse

Vous avez appelé mon attention sur les perspectives d'évolution des structures pédagogiques du lycée d'enseignement général et technologique agricole de Neuvy-Moulins (Allier) pour la rentrée 1993. Au moment de la mise en place des nouvelles classes de baccalauréat technologique, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a été très attentive au choix des séries et spécialités à retenir pour chaque établissement. Après avis du conseil national de l'enseignement agricole, les propositions relatives aux évolutions des structures pédagogiques des établissements d'enseignement agricole pour la rentrée 1993 ont été arrêtées puis notifiées aux directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt le 1er mars 1993. Pour l'établissement public local de Moulins, les propositions suivantes sont soumises à la délibération du conseil d'administration : transformation du baccalauréat D' en baccalauréat scientifique ; transformation du brevet de technicien agricole « technicien généraliste » en baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » (STAE) ; ouverture de la classe de brevet de technicien supérieur agricole 2e année « technico-commercial » ; ouverture d'une section « entretien de l'espace rural » dans une classe de brevet d'études professionnelles agricoles. Un choix en faveur de la série « sciences et technologies du produit agro-alimentaire » (STPA) ne pouvait se concevoir que dans la logique d'une poursuite d'études vers le secteur de la transformation du produit agro-alimentaire accompagnée d'un engagement d'investissements adaptés et d'un partenariat fort. Les atouts actuels du LEGTA de Moulins ont conduit à retenir la série « sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » pour ne pas priver l'Allier de cette série du baccalauréat qui ouvre la voie aux poursuites d'études dans toutes les sections de brevets de techniciens supérieurs ainsi que dans les instituts universitaires de technologie.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 141

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1208

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2200